

n° 46- AVRIL 2010



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

# VILLEGOUGE

## SOMMAIRE :

- ⇒ *Informations municipales*
- ⇒ *Réunion du conseil municipal*
- ⇒ *Syndicats intercommunaux*
- ⇒ *Associations et vie associative*



*La violette est dans le pré.  
Dans la clairière, la jonquille; Sous l'arbre en espoir de famille  
On entend le merle chanter du mois d'avril au mois de mai.*

Pierre Menanteau (1895-1992)

## Ambiance chaleureuse et conviviale

2

Le dimanche 28 février 2010, plus de 80 convives avaient répondu présents à l'invitation du Maire et du conseil municipal, pour le traditionnel repas offert aux aînés de la commune. La veille, une incertitude planait pour le maintien ou non de cette rencontre, car le passage d'une tempête était annoncé pour la nuit du samedi au dimanche.

Heureusement, la tempête Xynthia qui a sévi, a épargné notre commune. Seul, le hameau de Bellegarde a été privé d'électricité et de téléphone, jusque tard dans la soirée en raison des câbles électriques arrachés par la chute d'un arbre.

Chacun a pu ainsi apprécié la chaleur et le plaisir de se retrouver ensemble, dans la salle des fêtes, pour savourer l'excellent repas servi par le traiteur.

Philippe TROQUEREAU, chanteur et guitariste a assuré l'animation de cette belle et agréable journée.



2

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le vingt six janvier à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Mme BIRON, absente excusée a donné pouvoir à Mme MEDES

M. L'HERITIER Yannick, absent excusé a donné pouvoir à Mlle LAMA

M. BRUN, absent à l'ouverture de séance, arrivera avec retard.

Secrétaire de séance : Madame Françoise COSTE est désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Le conseil a accepté le rajout de trois délibérations – renouvellement de foyers d'éclairage vétustes – Travaux de voirie 2010 – Demandes d'aliénation de deux chemins ruraux.

### **1 – Demande de subvention FDAEC 2010**

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général.

Madame le Maire informe des dépenses envisagées pour le FDAEC 2010.

- Un véhicule KANGOO EXPRESS COMPACT DCI 70 ECO2 pour un montant de **9 332,86 €HT**
- Un véhicule TRAFIC FOURGON GENERIQUE L1H1 1000KG-2.0DCI 90 au prix de **16 225 €HT**

Le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité des présents, les dépenses pour le FDAEC 2010,

CHARGE Madame le Maire de déposer les demandes de subventions et de signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.

Les critères de développement durable pour ces travaux sont les suivants :

critère 1 : (2) Prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat (adaptation à la demande sociale, inscription dans le paysage, accessibilité).

critère 2 : (4) Prévision avant le démarrage du chantier, des modalités de la collecte et de l'évacuation des déchets conformément à la charte chantier propre

critère 3 : (7) Mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux.

### **2 – 1 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère**

Madame le Maire remet à chaque conseiller municipal, pour approbation, les statuts modifiés et approuvés par le Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère à Domicile du Canton de Fronsac, lors de sa séance du 19 octobre 2009.

En raison de l'extension des services rendus par le syndicat dans le but de favoriser le maintien à domicile de ses habitants, les délégués des Communes qui le composent, décident de dénommer le syndicat :

➤ **Syndicat d'Aide à domicile du Fonsadais**

Madame le Président indique qu'il convient de procéder à une consultation de toutes les communes adhérentes et ce en application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération sera notifiée aux 20 communes qui adhèrent au syndicat et qui devront délibérer dans un délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts présentés par le Syndicat d'Aide Ménagère.

M. BRUN Gérald, rejoint l'assemblée municipale après ce vote.

**2 – 2 Demande d'adhésion au S.I.V.U. du Chenil du Libournais formulée par la Commune de ROQUEBRUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1<sup>er</sup> octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 1<sup>er</sup> novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 16 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007 et 1<sup>er</sup> juillet 2009 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

Vu la délibération en date du 18 juin 2009 de la commune de ROQUEBRUNE visant à adhérer au S.I.V.U. du Chenil du Libournais,

Vu la délibération du comité dudit syndicat en date du 21 décembre 2009 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de ROQUEBRUNE.

M. BARRE, délégué de la commune à ce syndicat, fait un bref résumé de la dernière réunion du conseil syndical.

**3 – Convention logiciel de dématérialisation FAST**

La loi du 13 août 2004 autorise les collectivités territoriales à transmettre par voie électronique leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du canton de Fonsac a souhaité s'inscrire dans cette démarche en se prononçant de façon favorable le 31 mars 2009.

Le 14 janvier 2010 à la Communauté de Communes, M. MARIEN a assisté à la présentation du logiciel FAST proposé par la Caisse des Dépôts et homologué par le Ministère de l'Intérieur.

Ce logiciel :

- ✓ évitera les déplacements pour porter les documents à la Sous-préfecture
- ✓ permettra de recevoir immédiatement un accusé de réception ayant valeur légale.

Le coût pour l'acquisition du logiciel, négocié par la communauté de communes est de 180 € de formation et 70 € de certificat d'accès la première année, puis un abonnement de 170 € par an.

La sous-préfecture propose une convention de dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de l'achat du logiciel FAST et charge Madame le Maire de signer la convention de dématérialisation proposée par la Sous-préfecture.

#### **4 – Demande de subvention du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne**

Suite à la tempête KLAUS, le gouvernement français a sollicité la Commission Européenne pour obtenir une aide du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) destinée à contribuer à financer les **opérations d'urgence conduites à la suite de catastrophes naturelles majeures.**

L'accord signé entre la Commission européenne et la France définit les modalités d'utilisation et de programmation de cette allocation dans les régions et départements suivants : Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées-Atlantiques en Aquitaine, Haute-Garonne, Gers, Hautes- Pyrénées en Midi-Pyrénées, Aude et Pyrénées-Orientales en Languedoc-Roussillon.

L'article 3.2 du règlement FSUE du 11 novembre 2002 limite à quatre thèmes les actions urgentes de première nécessité.

- Remise en fonction immédiate des infrastructures et équipements
- Mesures provisoires d'hébergement et services de secours aux besoins immédiats de la population.
- Sécurisation des infrastructures de prévention et mesures de protection du patrimoine culturel.
- Nettoyage des zones sinistrées y compris les zones naturelles.

Le fonds peut prendre en charge la part non remboursée par les assurances, y compris les franchises.

Dans ce cadre, Madame le Maire demande l'accord du conseil municipal pour présenter un dossier de demande de subvention au titre du FSUE et d'approuver l'éligibilité de la dépense d'un montant de 4 259 €.

Le montant sollicité correspond d'une part, à la franchise pour 1 507 € et à la part non remboursée par les assurances, d'autre part.

Pour mémoire, la commune a été remboursée de 12 152 € sur un total facturé de 19 014 €.

Une subvention du Conseil Général d'un montant de 2 602 € devrait être versée courant Janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mme le Maire de solliciter une subvention au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne et approuve l'éligibilité de la dépense d'un montant de 4259 €.

#### **5 – Chemin de l'Escarderie**

M. MARIEN, adjoint, rappel que dans sa séance du 23 novembre 2009, le conseil municipal a décidé de lancer la mission de maîtrise d'œuvre auprès de GEOLITHE.

La première phase de cette étude permet d'avoir une estimation chiffrée des travaux de confortement de la carrière souterraine au droit du chemin de l'Escarderie, indispensable pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire du député, M. GARRAUD.

Par ailleurs, une demande de subvention pour cette étude, ainsi que l'autorisation d'anticiper les travaux sans attendre la décision de la commission permanente, a été faite auprès du Conseil Général.

Dans sa réponse du 29 décembre 2009, le Département indique que la demande d'anticiper les travaux n'est pas acceptée.

De plus, en expliquant que le contexte financier 2010 sera difficile, il recommande de ne pas inscrire en recette dans le budget, les subventions départementales non acquises.

Par ailleurs, le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, doit être remis à M. GARRAUD avant le mois de mai. Il est demandé au conseil municipal de décider - de poursuivre ou d'attendre - pour faire cette l'étude, sachant que la commune prend le risque de ne pas recevoir la subvention de 50 % correspondante à cette 1<sup>ère</sup> phase de travaux d'un montant de 3 030 € HT et 3 623,88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention (M. RAYNAUD), décide de faire la première phase de l'étude et charge Mme le Maire de signer la commande et tous documents relatifs à cette mission.

#### **6- Renouvellement de foyers d'éclairage vétustes**

M. MARIEN, adjoint, présente au conseil municipal, le devis estimatif établi par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEG) concernant le renouvellement de 12 foyers lumineux vétustes. Le montant du devis est de 7 721 € TTC.

La participation demandée à la commune est de 30% sur le montant HT, y compris les frais de gestion soit un total de 1 958 € HT et 2 342 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire, à signer le devis relatif au renouvellement de 12 foyers lumineux vétustes.

#### **7 – Programme de travaux de voirie 2010**

M. RAYNAUD, adjoint, présente au conseil municipal, le programme 2010 des travaux neufs sur les voies communales, arrêté par la commission voirie. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du marché à commande SCREG, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac. Le montant total arrondi est de 28 000 € TTC.

Désignation des voies	Prix euros ttc
chemin rural n° 29 de la Chapelle	2 500
chemin rural n° 5 de Sertreau à Saliens	4 500
voie communale n° 20 de L'Abeille	2 500
voie de la mairie	18 500

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

#### **8 – Lancement de la procédure de cession de deux chemins ruraux**

##### **8 – 1 Chemin rural n° 4 de David**

Madame le Maire expose au conseil municipal, la demande faite par M. BERGEON, d'acquérir le tronçon du chemin rural n° 4 de David, partant de la RD 128 et situé entre les parcelles cadastrées section AC n° 128 et 129.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 .

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le tronçon du chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

En raison de l'absence d'accès à la RD 128, cette partie du chemin est une voie de liaison devenue inutile.

Considérant l'offre faite par M. BERGEON, d'acquérir ce tronçon du dit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **Constata**

La désaffectation du chemin rural

### **Décide**

De lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;  
Et, pour ce faire, invite Madame le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, et une abstention (M. GOUNOU) approuve cette délibération et dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

D'autre part, le conseil municipal à l'unanimité, demande en contrepartie, de formaliser une servitude d'accès sur la parcelle cadastrée section AB n° 131, entre le propriétaire et la commune de Villegouge

## **8 – 2 Chemin rural n° 49 de Leyney**

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande faite par M. et Mme GALUT, d'acquérir le chemin rural n° 49 de Leyney . Ce chemin part de la RD 246<sup>E</sup>3 et débouche dans les terres.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 .

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public.

En raison que ce chemin est une voie de liaison devenue inutile.

Considérant l'offre faite par M. et Mme GALUT, d'acquérir le dit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Constata** la désaffectation du chemin rural.

**Décide**

De lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;  
Et, pour ce faire, invite Madame le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération et dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe le conseil de :

- ✗ La mise à disposition de la salle des fêtes à la Brigade de Gendarmerie de Villegouge pour le 4 février, à l'occasion de la réunion d'information des élus lors de l'inspection annuelle de la Brigade.
- ✗ L'envoi du planning de fabrication pour la parution de l'agenda 2011 par la Société Média Diffusion et modèle de lettre accréditive nécessaire à leur prochaine démarche commerciale.
- ✗ Donne lecture d'un communiqué de presse émanant de l'association de défense des contribuables concernant le rapport d'audit de la Chambre Régionale des Comptes du SMICVAL.
- ✗ M. PANZERI remet à chaque élu, un document comportant l'image de la bannière pour le site internet qui a été validée par la commission communication information et indique qu'elle sera prochainement installée par la Société STEFSA, hébergeur de notre site.
- ✗ M. MARIEN fait part au conseil de la négociation engagée auprès de France Télécom et Orange pour réduire les abonnements souscrits en ce qui concerne les communications téléphoniques et internet. Cette démarche permettrait de faire une économie d'environ 1 000 € sur l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 21 heures 35.

## ETAT CIVIL

**Naissances**

le 09 février 2010

Thomas, Pierre, Michaël FRISCH

le 12 février 2010

Gabriel, Andrew, Kévin DUNIAUD

le 12 mars 2010

Lény, Clément, JESUS DA FONSECA

**Décès**

le 13 janvier 2010

Denis THOMAZEAU

## Le devoir de mémoire



Le 8 mai 2010, Madame le Maire et le conseil municipal, vous invitent à assister à la commémoration du 66ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945.

Rassemblement devant le Monument aux Morts à 11h 30.  
Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie

### NOUVEAUX VÉHICULES TECHNIQUES DE LA COMMUNE



Le conseil municipal, dans sa séance du 14/12/2009, a voté l'acquisition de deux véhicules techniques : Un véhicule KANGOO EXPRESS, un véhicule TRAFIC FOURGON pour un montant global de 26803,20 € ttc.

Dans le cadre de ce projet, la commune a reçu une subvention du Conseil Général (FDAEC) d'un montant de 8650,74 €.

## Information sur le revenu de Solidarité active

Le revenu de solidarité active (**rSa**) est en vigueur depuis le premier juin 2009.

- Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines allocations forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.
- Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale.

### Le rSa, ça sert à ça !

#### 1 **À compléter** les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin.

Si votre salaire est limité, le rSa peut, sous certaines conditions de ressources et selon votre situation familiale, améliorer votre quotidien, et cela même si vous ne bénéficiez actuellement d'aucune prestation.

#### 2 **À encourager** l'activité professionnelle.

Quand vous retrouvez un travail, le rSa vous assure un complément de revenus qui vous permet de gagner plus que vos seules prestations.

#### 3 **À lutter** contre l'exclusion

Avec le rSa, un interlocuteur unique suit l'ensemble de votre dossier, vous accompagne dans votre recherche d'emploi et vous informe sur les aides qui peuvent faciliter votre reprise d'activité.

#### 4 **À simplifier** les minima sociaux

Au lieu de recevoir plusieurs aides séparées (allocation de parent isolé ou RMI ou intéressement proportionnel et forfaitaire à la reprise d'activité) et qui ont des règles complexes, vous recevez une seule et même aide qui intègre plusieurs prestations sociales et demeure stable si votre situation ne change pas.

### Comment ça marche ?

#### Qui pourra en bénéficier ?

##### Les personnes :

- De plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans ayant un enfant né ou à naître);
- Exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus de la solidarité ;
- Sans activité, notamment les anciens bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) ou de l'API (allocation de parent isolé). Le rSa décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

#### Quelles démarches effectuer ?

##### Pour les travailleurs à revenus modestes

1— Pour savoir si vous pouvez bénéficier du rSa : faites une simulation en ligne sur les sites [www.rsa.gouv.fr](http://www.rsa.gouv.fr) — [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou [www.msa.fr](http://www.msa.fr) ; ou appelez le numéro **39 39** « Allô service public ».

2— Pour déposer une demande, télécharger le formulaire à l'issue de la simulation en ligne ou adressez vous à votre Caisse d'allocations familiales, à votre Caisse de mutualité sociale agricole, à votre Conseil Général ou **au Centre communal d'action sociale (CCAS) à la mairie de Villegouge.**

3— Votre Caisse d'allocations familiales ou votre Caisse de mutualité agricole se chargera d'enregistrer et d'effectuer le versement de votre allocation rSa sur votre compte bancaire ou postal.

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX



### De l'eau et toujours de l'eau (potable)

Notre eau potable est fournie et gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable & d'Assainissement (SIAEPA). Ce syndicat regroupe les 34 communes du Cubzadais et du Fronsadais. Le conseil syndical est constitué de 68 délégués (2 par commune). Les représentants pour Villegouge sont Jacques MARIEN et Yves MONTAUD.

Le nombre d'abonnés est d'environ 18000.

Le réseau à entretenir fait 840 Km.

Le syndicat dispose de 3 stations de pompage, de 3 châteaux d'eau (St Aignan, St André, Cavignac) et 3 bâches de plus petites capacités.

#### Les actions 2009 à Villegouge

- Remplacement de 600 mètres d'une ancienne conduite d'eau potable en fonte diamètre 300 mm au lieu dit « Genévrier », sur la route du Basque à Saillans pour un montant d'environ 168 000 € TTC.
- Installation d'un dé-grilleur automatique à la station de lagunage afin d'éviter les bourrages de la conduite d'arrivée et l'inondation du chemin.

#### Orientations budgétaires 2010

- Equiper les stations de pompage de groupes électrogènes pour pouvoir continuer à fonctionner pendant des coupures d'électricité (suite à tempêtes...).
- Construction de la 4<sup>ième</sup> station de traitement d'eau potable près du nouveau forage de Salignac.
- Étude de l'implantation d'un 4<sup>ième</sup> château d'eau pour augmenter notre autonomie.
- Tranches d'assainissement complémentaires dans différentes communes.
- Pour Villegouge : demande de renouvellement de l'autorisation de rejet du lagunage, arrivée à échéance fin 2009, et mise en place d'un compacteur à déchets à l'entrée de la station de lagunage (pour 16800 €)
- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif « Points Noirs ». Le syndicat propose une aide financière pour les propriétaires qui souhaiteraient refaire leur système d'assainissement individuel défectueux.

#### Prix de l'eau en 2010

Le prix de l'eau pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, par foyer dans l'année, augmentera très légèrement :

- 1,44 €/m<sup>3</sup> en assainissement individuel (1,39€ en 2009) soit +0,7%
- 4,15 €/m<sup>3</sup> en assainissement collectif (4,08€ en 2009) soit +1,7%



## **Pour limiter les déchets et jardiner au naturel...passez au compostage !**

### ***Bénéficiez d'un équipement gratuit***

Composter chez soi ses déchets de cuisine et de jardin, c'est facile et bénéfique pour l'environnement. Le compostage permet de limiter le volume des déchets à déposer dans la poubelle traditionnelle. Avec le composteur, les déchets fermentescibles se dégradent naturellement et produisent un engrais écologique pour vos potagers et vos jardins.

### ***Un outil simple et performant***

Votre composteur vous permet de composter facilement vos déchets. Inutile d'être expérimenté, il vous suffit d'un coin de jardin pour installer votre composteur et de respecter des règles simples de proportion et d'aération.

### ***Des experts pour vous aider***

Grâce au soutien de l'ADEME, du Conseil Général de la Gironde, et de l'association « les jardins d'aujourd'hui », le syndicat participe à la création et à l'animation d'un réseau de guide-composteurs formé d'agents du SMICVAL ainsi que de volontaires, capables de former de nouveaux utilisateurs aux techniques de compostage.

Vous pouvez devenir les nouveaux membres de notre réseau de guide-composteurs en participant vous aussi aux formations au jardin botanique de Bordeaux, en lien avec le SMICVAL.

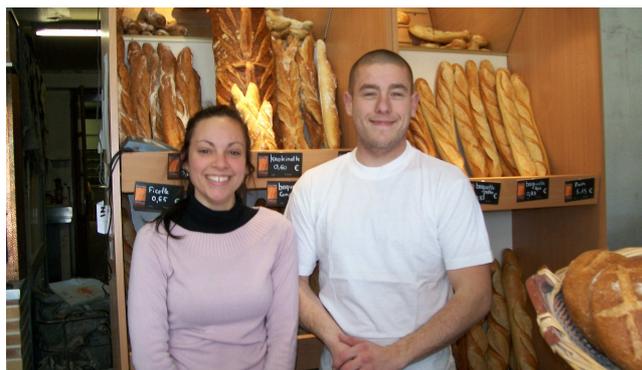
Le SMICVAL peut vous accompagner dans l'utilisation de votre composteur en vous proposant des réunions à votre domicile au cours desquelles, vous-même, vos voisins, vos amis pourrez échanger vos expériences et obtenir un composteur.

Pour retirer votre équipement, obtenir des renseignements sur les formations guide-composteurs ou une réunion à domicile, merci de contacter le service des conseillers en valorisation du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 17h.

Vous pouvez aussi vous adresser à la mairie pour retirer un composteur et la documentation du guide d'utilisation.

# Bienvenue à Villegouge

13



Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau boulanger et lui adressons tous nos vœux de réussite à Villegouge.

Jonathan POUPLIN, nous déclare : « *je suis né le 23 décembre 1985, et travaille depuis l'âge de 15 ans en boulangerie. Je suis venu m'installer dans votre commune de Villegouge, afin de vous faire partager*

*tout mon savoir faire. Depuis l'ouverture, le 23 janvier 2010, je ne suis pas déçu de votre accueil. J'espère que mon accueil et la qualité de mes produits vous satisferont tout au long de mon parcours à Villegouge* ».

## VILLEGOUGE



14 h – Place de l'Église : Départ de la marche (1 heure)

15 h – Salle des Fêtes :

**Démonstration des gestes de Premiers Secours par un Secouriste bénévole.**

Participation 1 € solidaire au profit de la F.F.C.

Renseignements : Tél : 05.57.84.42.08

13

## VIE ASSOCIATIVE

### Comité des Fêtes - Avenir Villegougeois

#### Dates des prochaines manifestations :

- ★ vendredi 18 juin 2010 Fête de la musique — Soirée sardinade
- ★ 16—17 et 18 juillet 2010 Fête locale
- ★ dimanche 29 août Brocante — vide grenier

#### La société de chasse organise :



➔ **Loto** le 16 avril 2010 à 20h 30 à la salle des fêtes

➔ **Battue aux renards**

Les 10 avril—1er mai — 29 mai—19 juin et 27 juin 2010.

#### **RAPPEL :**

**Respecter le décret. La divagation des chiens est interdite.**

Pour tout renseignement :

M. JOUBERTEIX François, président ☎ : 06 18 53 24 36



### **Rencontres sportives :**

Les différentes équipes de l'école de football (entente FC Villegouge—US Galgon) terminent la saison 2009/2010 avec d'excellents résultats d'ensemble.

Le tournoi jeunes se déroulera au stade municipal de Villegouge les 21—22 et 23 mai 2010.

De nombreux clubs de la région seront présents à ce tournoi.

### **Dernière minute :**

Une équipe (catégorie U8) de notre école de foot a été retenue pour participer en juin au tournoi organisé par les Girondins de Bordeaux. Les rencontres se dérouleront sur la pelouse du stade Chaban Delmas.

### **Animation :**

Vide grenier brocante du dimanche 4 avril 2010. Pour une première organisation, 34 exposants avaient sollicité une réservation pour un emplacement.

Les mauvaises conditions climatiques ont fortement perturbé cette manifestation.

### **Stage de FOOT :**

Pour les jeunes, du lundi 26 au jeudi 29 avril 2010 au stade municipal de Villegouge.

Horaire : de 14h à 17h 30.

Tarif 1 € par enfant et par séance et 0,50 € pour le deuxième enfant.

Certificat obligatoire pour les non licenciés.

Catégories concernées : enfants âgés de 6 à 11 ans. Inscription sur place.

# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES « LES CANAILLES »



Après avoir parcouru un petit bout de chemin avec Monsieur carnaval dans les rues de Villegouge, les enfants ont pu apprécier les beignets préparés par le boulanger du village, accompagnés des nombreuses pâtisseries faites par les mamans, un régal !!!

Un loto a clôturé la manifestation, dans la joie et la bonne humeur. Indiens, Fées, Mousquetaires et autres héros ont pu repartir avec des jouets et des surprises...des étoiles pleins les yeux !  
Le sourire des enfants a ravi les plus grands.  
Ce fut un agréable moment !!! Merci à tous.





## TENNIS CLUB

INTERCOMMUNAL DU FRONSAIS

### UN DOUBLE HISTORIQUE

Le week-end du 13 et 14 mars avaient lieu à Périgueux les finales régionales de 1<sup>ère</sup> division des 9/10 ans (le plus haut niveau régional) dans lesquelles le club avait réussi à qualifier ses deux équipes garçons et filles.

Le samedi l'équipe filles, composée de Charlotte Priquet et Clémence Plantey, gagnait la demi-finale contre l'équipe du Passage d'Agen après une rencontre très disputée (victoire finale 2/1). Pour les garçons l'équipe, composée de Thomas Chibrac, Thibaud Forestier et Natan Roux, remportait facilement sa demi-finale contre à nouveau une équipe du Passage d'Agen.

Le Dimanche l'équipe filles remportait sa finale contre l'équipe de la Villa Primrose (victoire 2/1) tandis que les garçons, décidément très en verve, remportaient leur finale sur le score de 3/0 face à l'équipe locale du CA Périgueux. Ce doublé, inédit à ce niveau, place désormais le club parmi les grands clubs formateurs régionaux et souligne l'excellence du travail accompli depuis son arrivée par le moniteur Benoît Tauziède, qui, non seulement coach de près ses équipes dans les matchs par équipes, mais va régulièrement suivre ses jeunes dans les différents tournois. Il est à signaler aussi qu'une trentaine de supporters avaient fait le déplacement pour soutenir leurs équipes, ce qui témoigne bien de l'ambiance et du climat convivial qui règnent dans le club.



de G à D : Thomas Chibrac, Charlotte Priquet, Thibaud Forestier, Natan Roux et Clémence Plantey avec le moniteur Benoît Tauziède

Le week-end précédent l'équipe des + de 35 ans avait également remporté le titre régional des plus de 35 ans en battant en finale à Villegouge l'équipe de La Réole. Une belle victoire d'autant plus méritée qu'elle avait été acquise de haute lutte après des rencontres très disputées d'abord dans la poule initiale puis dans les phases finales.

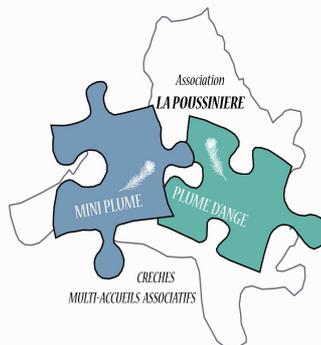
*l'équipe des plus de 35 ans était composée de G à D de Julien Gounou, Jérôme Bonafé, Philippe Campion, Olivier Boisson et Thierry Leufroy*

Tous ces résultats (il faut souligner aussi l'accès en finale départementale des 13/14 ans garçons), témoignent bien de la montée en puissance du club dans les différentes compétitions. A Périgueux la question dominante était : « c'est où le fronsadais ? ». Nul doute que dans l'avenir aucun compétiteur n'ignorera plus où ça se trouve.



# ASSOCIATION LA POUSSINIÈRE

**MINI PLUME**  
 Directrice : Mme SCHENEGG  
 315 Route de Compostelle  
 33240 LA LANDE DE FRONSAC  
 Tél : 05 57 68 82 72



**PLUME D'ANGE**  
 Directrice : Mme MARTELLI  
 2, allée Saint Exupéry  
 33141 VILLEGOUGE  
 Tél : 05 57 84 48 25



La crèche de **VILLEGOUGE**, aujourd'hui **PLUME D'ANGE**, a été créée en 1989. Elle était alors une crèche parentale soutenue par la mairie de Villegouge. Elle est ensuite devenue associative. L'Association, à la demande de la Communauté de Communes de Fronsac, a pris en charge l'ouverture et la gestion d'un second établissement **MINI PLUME**, situé à **LA LANDE DE FRONSAC**, qui a ouvert le 24 août 2009 et accueilli les enfants le 15 septembre 2009.

Aujourd'hui, l'Association gère ces deux établissements et offre un accueil de qualité aux jeunes enfants du canton.

A **VILLEGOUGE**, une équipe de professionnels pluridisciplinaires accueille, à **PLUME D'ANGE**, 18 enfants chaque jour de 7h30 à 18h30 en accueil régulier ou occasionnel. Le projet d'établissement privilégie la qualité de l'accueil, la relation personnalisée à la famille et l'enfant accueilli. De nombreuses activités sont proposées en interne et en externe.

A **LA LANDE DE FRONSAC**, une équipe de professionnels qualifiés accueille, à **MINI PLUME**, 20 enfants chaque jour de 7h30 à 19h00 en accueil régulier ou occasionnel. L'équipe veille au bien-être de l'enfant, à son développement, l'accompagne dans son autonomie pour développer ses capacités d'expérimentation.

L'association « **LA POUSSINIÈRE** » est là pour répondre aux besoins des familles résidant sur le canton afin de les aider à concilier vie professionnelle et vie familiale. Au sein de l'Association les parents adhérents sont acteurs et participent aux actions mises en place pour le bien-être et le développement de leurs enfants.

Le bureau de l'Association est composé de membres bénévoles investis d'un esprit associatif fort :

Présidente : Nadège RAHUEL

Vice-Présidente : Corinne BRÄTSCH

Trésorière : Promesse ESTAY

Trésorière Adjointe : Christelle SAUNIER

Secrétaire : Gilles SAULIERE



Le 26 janvier 2010, lors de l'assemblée générale, le renouvellement du bureau a été voté comme suit :

Présidents d'honneur : Madame MEDES Jeanine — Monsieur FEYDY Roger  
 Présidente : Mme COSTE Françoise Vice-Président : M. HEUREUDE Claude  
 Trésorière : Mme CHATAIN Christiane Trésorière adjointe : Mme FEYDY Yvette



Les 4, 5, 6 et 7 mars, le Club des Mésanges a organisé une bourse aux vêtements Printemps / Eté et jouets, au profit du CCAS de la commune. Plus de 1600 articles ont été étiquetés par les bénévoles et près d'une soixantaine de personnes ont acheté en moyenne 5 articles.

Un grand et chaleureux merci, à toutes les personnes qui contribuent au succès grandissant de cette manifestation: donateurs, bénévoles et participants. Un chèque de 232 € a été remis au profit du Centre Communal d'action sociale de la commune de Villegouge.

### **Calendrier des prochaines manifestations 2010**

**REPAS :** mardi 13 avril — samedi 8 mai — mardi 27 juillet — mardi 12 octobre —  
 mardi 16 novembre repas anniversaire — mardi 7 décembre.  
 mardi 25 janvier 2011 repas entrecôte — assemblée générale.

**PIQUE NIQUE :** mardi 15 juin à Meschers  
 mardi 7 septembre à la Lagune plage océane

**BOURSE** aux vêtements automne / hiver, jouets : 30 septembre, 1, 2 et 3 octobre



## ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN



Le Théâtre de Latour a donné une représentation d'Impair et Père le 19 février 2010 à Galgon. Une avant dernière bien récompensée puisqu'ils ont joué devant une salle comble et ravie...

Ils joueront cette pièce pour la dernière fois, à Cadillac en Fonsadais le 17 avril 2010.



**C'est la dernière d'Impair et Père!**

**SAMEDI 17 AVRIL 2010  
CADILLAC EN FRONSADAIS  
Salle Mayès à 21 h**

**A noter sur votre agenda ...**

**Le Samedi 26 juin 2010 à 21 h  
Salle des fêtes  
de VILLEGOUGE**

**Les Enfants de l'atelier -  
théâtre  
Présenteront leurs petites  
comédies : le travail d'une saison**

**Un concert pour les enfants  
malades ...**

L'association,  
P. LATOUR DU MOULIN s'est associé  
au MRJC qui a organisé un concert à  
VILLEGOUGE LE 27 mars dernier au  
profit des enfants atteints de  
leucémie cancéreuse.



## C'était la dernière de "Chacun son tour y'a pas le feu!"



Le 13 mars dernier, les ados de l'atelier -théâtre ont donné également la dernière de « Chacun son tour y'a pas le feu ». Une petite comédie très sympathique qui a fait le bonheur des spectateurs rassemblés à l'occasion par les jeunes de l'aumônerie de Vêrac.

La recette de cette soirée était versée au CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement dans le monde).



Félicitations aux Schtroumpettes de Latour, Caroline LECOCCQ ,  
Lucie JAGUENEAU, Audrey LHERITIER, Pauline GENTHON,  
Marie JANAUD, Gwenaëlle DEWAËLE et Maily MASSE Petite équipe  
fort sympathique dirigée par Brigitte Janaud.

En régie Josian Dejean, Muriel Marien et Gérard Arquey.



# LES ENTRE-SCENES DU FRONSADAIS



**le 8 mai 2010 à 15h**

**salle des fêtes de Villegouge**

**Entrée libre**

***(organisées par l'école de musique de Galgon)***

**Spectacle sous forme de patchworks**



***saynètes***

***vidéo***

***récréations musicales***

**Venez nombreux.**

Dans le paysage culturel diversifié et dynamique de notre canton, il nous semble important de présenter une manifestation inter-associative. Cette première édition a pour vocation de rapprocher les associations culturelles locales pour impulser une inter relation pérenne avec le souhait de renouveler et d'enrichir de telles animations.

**Théâtre — A.O.L. (Association des Oeuvres Laiques) de St Romain la Virvée et l'association Pierre Latour du Moulin**

**Vidéo — Association D'Asques et d'Ailleurs**

**Musique — Ecole de musique de Galgon**



# Villegouge

Église

Vendredi 18 juin 2010

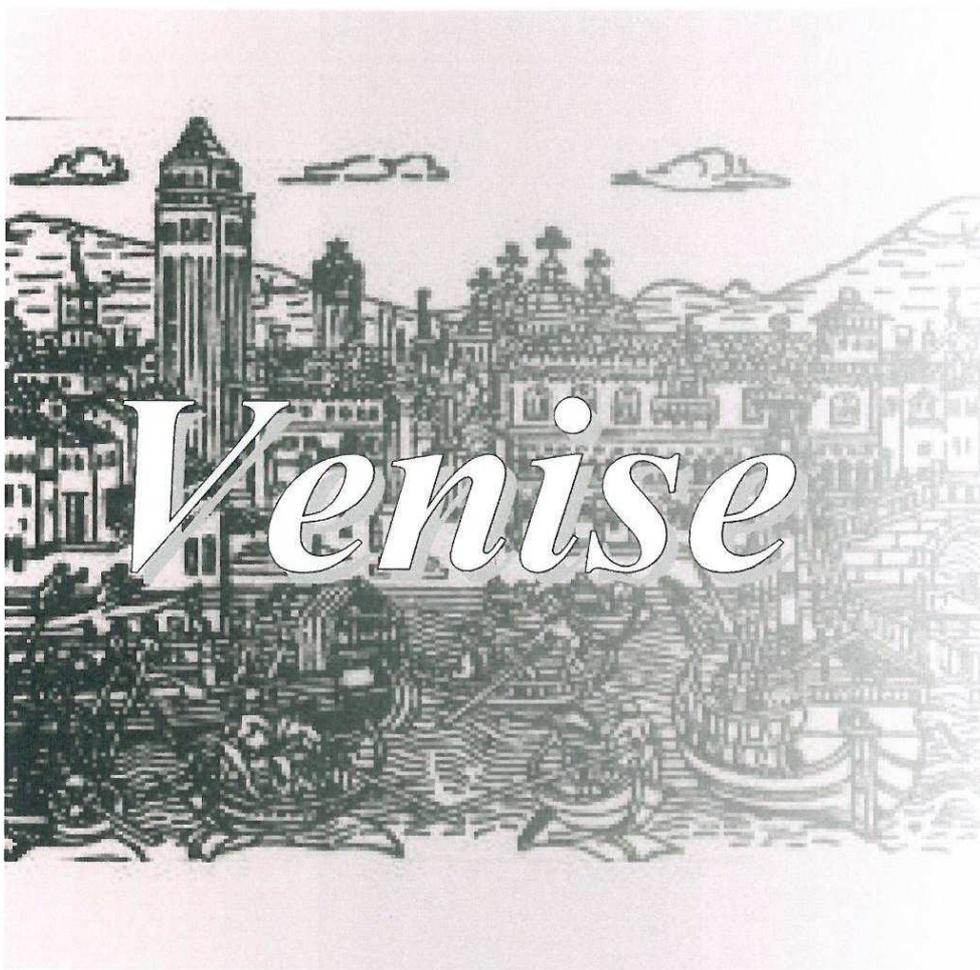
21h

**CONCERT**

• Ensemble  
choral de  
Libourne

• Ensemble  
de flûtes à  
bec

• Direction :  
Jean Goujon



*Chansons et musiques anciennes, populaires autour de  
Venise, de Landini, Banchieri, Gabrieli, Hændel, Rossini...*

Mairie de  
**VILLEGOUGE**

Libre participation  
Renseignements : 05 57 84 42 08



# Manifestation estivale 24

dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde, la mairie organise un concert gratuit.



## & TEDDY COSTA & THE THOMPSONS

[www.teddycosta.com](http://www.teddycosta.com)

En concert le samedi 10 juillet 2010 à 21h

Salle des fêtes de Villegouge



### « Du Blues qui swingue »

Teddy Costa & the Thompsons proposent un répertoire Blues mêlant le Rock'n'roll, le swing, le jazz et la Country.

Véritables show-men, les 4 compères multi-instrumentistes, toujours en costumes d'époque, vous embarquent avec convivialité et humour pour un voyage dans le temps et l'espace...

Durant plus de 90 minutes, ils interprètent avec conviction des Blues de Robert Johnson, Muddy Waters, Pinetop Perkins, Big Bill Bronzy, John Lee Hooker...ponctués par des compositions éclairées...

Plus qu'un simple concert, Teddy Costa & the Thompsons proposent un spectacle musical et humoristique autour du Blues, et délivrent un message d'Amour et d'Humanité.